

Protection du patrimoine personnel des indépendants : "Attention que cela ne devienne pas non plus un pousse au crime"

Lors d'un discours à la Maison de la Mutualité à Paris, Emmanuel Macron a annoncé jeudi la protection du patrimoine personnel des indépendants, qui "*sera insaisissable*" en cas de défaillance.



franceinfo
Radio France

Publié le 16/09/2021 21:17

"Ne boudons pas notre plaisir, il y a de très bonnes mesures dans ce plan", réagit sur franceinfo Grégoire Leclercq, président de la Fédération nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs (FNAE) aux annonces d'Emmanuel Macron pour les entrepreneurs indépendants. Parmi les mesures du chef de l'État, la protection du patrimoine personnel des indépendants. "C'est une très bonne nouvelle", mais "attention quand même que cela ne devienne pas non plus un pousse au crime", met-il en garde.

franceinfo : Ce plan n'arrive-t-il pas un peu tard alors que c'était une promesse de campagne ?

Grégoire Leclercq : Les mesures arrivent toujours trop tard. Les indépendants le demandent depuis dix ou quinze ans. Il y a un certain nombre de mesures qui sont arrivées après maintes et maintes demandes de la part de cette population. On a, notamment sur la protection du patrimoine personnel, mené des travaux depuis déjà dix ans sur le sujet. Il faut quand même noter au passage que la crise sanitaire est passée par là et que l'urgence n'était pas forcément de revoir le patrimoine personnel, mais plutôt de remplir le frigo. C'est sûr que cela arrive tard, après ne boudons pas notre plaisir. Finalement, elles sont arrivées quand même. Malgré tout, il y a de très bonnes mesures dans ce plan, alors certes, c'est politique, certes, on est à six mois de la présidentielle, certes, ce plan n'est pas encore voté et malgré tout, il a le mérite d'exister. C'est déjà une bonne chose.

"J'appelle quand même les indépendants à faire attention à la façon dont ils investissent et dont ils travaillent."

Grégoire Leclercq à franceinfo

La protection du patrimoine personnel, c'est indispensable ?

C'est le dernier tournant d'un certain nombre de virages qui ont déjà été pris. Il faut rappeler que depuis dix ans, la création d'entreprise est de plus en plus simplifiée et surtout, de moins en moins risquée, notamment avec bien sûr, l'avènement du régime autoentrepreneur qui permet de ne plus payer de cotisations si vous ne faites

pas de chiffre d'affaires, c'est déjà un risque en moins. Effectivement, il restait ce risque-là qui était d'être redevable sur ses deniers personnels des dettes qu'on a contractées dans le cadre de son activité professionnelle. Cela restait une épée de Damoclès. Elle sera levée. Donc, c'est une très bonne nouvelle. Attention quand même que cela ne devienne pas non plus un pousse au crime !

Faut-il aller plus loin sur la protection sociale des indépendants ?

Cela reste bien sûr un point qu'il faut travailler. Je suis toujours très prudent quand on parle d'améliorer la protection sociale parce qu'améliorer la protection sociale, cela nécessite de la financer. Et si on veut la financer, il faudra bien que quelqu'un paye. Et en l'occurrence, ce seront les indépendants eux-mêmes qui payeront pour leur protection sociale. Aujourd'hui, ne soyons pas durs envers la protection dont on bénéficie. Elle est quand même très bonne. Certes, il n'y a pas tout sur les accidents du travail, toujours pas effectivement les indemnités journalières, notamment en cas de maternité. Effectivement, ce n'est pas complètement parfait en matière de retraite, mais on est arrivé à un niveau, me semble-t-il, très correct. Je tire toujours un peu le signal d'alarme. Attention, ça va coûter cher si on améliore beaucoup la protection sociale.